

Tous diagnostics immobiliers et études thermiques

Pyrénées-Atlantiques ♦ 77, Avenue des Lilas • 64000 Pau ☎ 05 59 02 06 22 ☎ 06 87 54 42 52
Siège Social : Hautes-Pyrénées ♦ 8 Rue des Anciens Combattants • 65270 St-Pé-de-Bigorre ☎/Fax : 05 62 41 85 97 ☎ 06 25 40 44 56
N° Siret : 449 376 425 00012 • Code APE : 7112B • RCP Allianz 53714223 • N° TVA Intracommunautaire : FR07 449 379 425
E-mail : philippe.le-tutour@wanadoo.fr

RAPPORT de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante N° A18 /088

Effectué en application de la Loi n° 2004-806 du 09 Août 2004
Décret n° 2011-629 du 3 Juin 2011 et Arrêtés du 12 et 21 Décembre 2012
Arrêté du 26 Juin 2013 modifiant l'arrêté du 12 décembre 2012.
Et des articles L 1334-13 et R 1334-14 à 29 du Code de la Santé Publique
Conforme à la Norme NF X 46-020
Arrêté du 1^{er} Juin 2015

Pour l'établissement du constat réalisé à l'occasion de la vente d'un immeuble bâti

Ce rapport rédigé le 24/04/18 en 2 originaux comprend 5 pages et 2 pages en annexe

Il ne peut être reproduit ou utilisé que dans son intégralité.

Photo générale du bien



Il n'a pas été repéré de matériaux et produits susceptibles de contenir de l'Amiante.

A. Définition de la Mission et Programme de Repérage

A1) Mission et conditions de réalisation de la mission

Repérer et localiser les matériaux et produits contenant de l'amiante, accessibles et susceptibles de libérer des fibres d'amiante, par une inspection visuelle directe, sans travaux destructifs, soit après dépose d'éléments démontables tels que faux plafond, trappes de visite, et grilles de ventilation.

(Mission en date du mardi 24 avril 2018)

A2) Documents remis :

Aucun document ne nous a été transmis

A3) ANNEXE 13-9 : Programmes de repérage de l'amiante mentionnés aux Articles R.1334-20, R.1334-21 et R. 1334-22 .

Liste A mentionnée à l'Article R.1334-20

COMPOSANT A SONDER OU VERIFIER
Flocages
Calorifugeages
Faux-Plafond

Liste B mentionnée à l'Article R.1334-21

COMPOSANTS DE LA CONSTRUCTION	PARTIE DU COMPOSANT A VERIFIER OU A SONDER
<u>1. Parois verticales intérieures et enduits</u> Murs et cloisons « en dur » Poteaux (périphériques et intérieurs). Cloisons (légères et périphériques), gaines et coffres	Enduits projetés, revêtements durs (plaques menuiserie amiante-ciment) et entourage de poteaux (carton, amiante-ciment, matériau sandwich, carton + plâtre), coffrage perdu Enduits projetés, panneaux de cloison.
<u>2. Planchers, plafonds</u> Plafonds, poutres et charpentes, gaines et coffres Planchers	Enduits projetés, panneaux collés ou vissés Dalles de sol
<u>3. Conduits, canalisations et équipements intérieurs</u> Conduits de fluides (air, eau, autres fluides...) Clapets et volets coupe-feu Porte coupe-feu Vides ordures	Conduits, enveloppe de calorifuge Clapet, volet, rebouchage. Joints (tresses, bandes). Conduits.
<u>4. Eléments Extérieurs</u> Toiture. Bardages et façades légères Conduits en toiture et façade	Plaques, ardoises, accessoires de couverture (composites, Fibres-ciment), bardeaux bitumineux. Plaques, ardoises, panneaux (composites, fibres-ciment) Conduits en amiante-ciment : eaux pluviales, eaux usées Conduits de fumée.

B. Désignation du technicien

Nom :

Prénom :

Adresse :

N° de Certification Qualixpert :

Entité Juridique :

Désignation de la compagnie d'assurance :

N° contrat :

LE TUTOUR

PHILIPPE

8 Rue des Anciens Combattants

65270 SAINT PE DE BIGORRE

C 0218 délivré le 01/07/2017

AESTIMO et AQUITAINE EXPERTISE

ALLIANZ

53714223 : Validité du 01/07/2017 au 30/06/2018

C. Désignation du Laboratoire ayant effectué les analyses

D. Désignation du donneur d'ordre

Nom : Mr Dulout Jean-Pierre
Adresse : 3, Chemin Belle Vue 65200 Trébons
Qualité du demandeur : propriétaire

E. Désignation de l'accompagnateur

Mr Dulout

F. Désignation de l'immeuble

F1) Localisation du bâtiment

- adresse : Chemin de Cazaleix 65200 Trébons
- réf. Cadastre : non communiquées

F2) Nature et usage des bâtiments

Maison

F3) Description du bâtiment

Maison de deux niveaux , insalubre . Structure en pierres , plancher intermédiaire en bois ; charpente traditionnelle assemblée +volige avec couverture en ardoises naturelles et plaques ondulées métallique .

G. Description des parties d'immeubles examinées

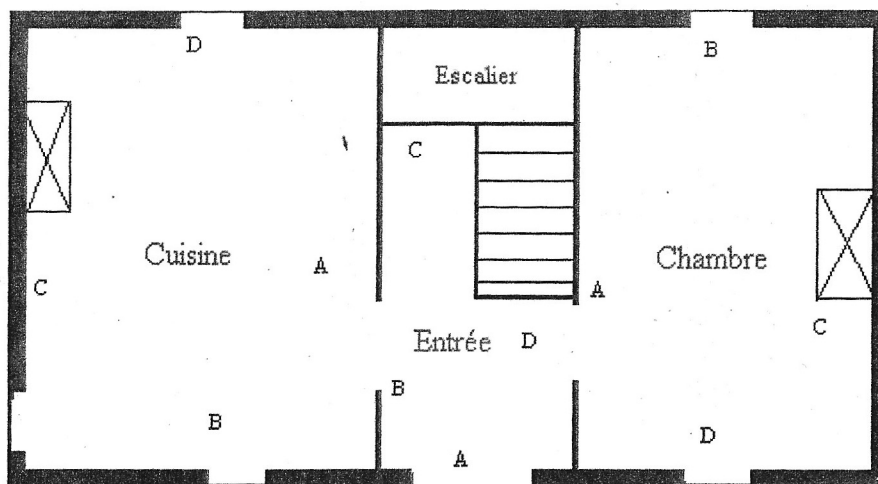
(Les croquis présentés n'ont aucun caractère contractuel et ne sont pas cotés. Ils ne peuvent en aucun cas être utilisés en tant que plans).

Le mur portant la porte d'entrée sera qualifiée A . Le sens de circulation est celui du sens des aiguilles d'une montre. Le mur à gauche de A sera B etc....

Légende : Carrelage = C ; Papiers Peints = PP ; Peinture = P ; Revêtement plastique = RP

Localisation et nature des matériaux ou produits repérés

Croquis de repérage des Locaux en RDC



Pieces	Sols	Murs	Plafonds	Autres éléments
(RDC) Entrée	Terres-cuites, dalle en béton	Lattis et torchis +chaux	Solivage et plancher bois	
(RDC) Cuisine	Lames de plancher bois	Pierres ,maçonnées ,torchis +chaux	Solivage et plancher bois	
(RDC) Chambre	Lames de plancher bois	Pierres ,maçonnées ,torchis +chaux	Solivage et plancher bois	
(RDC) Escalier	Marches en bois	Lattis , torchis et cloison bois	Charpente traditionnelle assemblée	
(1er Etage) Comble	Lames de plancher bois	Pierres maçonnées	Charpente traditionnelle assemblée+volige et ardoises naturelles	fermes,pannes et chevrons en feuillu

H. Parties d'immeuble non visitées(Justification)

Sans Objet

I. Prélèvements effectués

0

J. Conclusions

Il n'a pas été repéré de matériaux et produits susceptibles de contenir de l'Amiante.

Matériaux ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante ,marquage du matériau ou produit,documents consultés ,résultats d'analyses : Ensemble des matériaux décrits au tableau des pièces en page 3 .

Commentaires

Le présent constat ne constitue en aucun cas un constat amiante avant démolition ou travaux, pour la ou lesquels ,des investigations (avec sondages destructifs) et analyses complémentaires doivent être effectuées .

Repérage effectué le : mardi 24 avril 2018

Rapport rédigé en nos bureaux le : 24/04/2018

Signature

Nom de l'opérateur :

Philippe Le Tutour

Pièces annexes

- Note d'information

AESTIMO et AQUITAINE EXPERTISE

Philippe Le Tutour

Siège Social : 8, Rue des Anciens Combattants

65270 St-Pé-de-Bigorre

Tél./Fax : 05 62 41 85 97 / Port. : 06 87 54 42 52

N° Siret 449 876 425 00012 - Code APE : 742 C

ELEMENTS D' INFORMATION A FAIRE FIGURER DANS LE
RAPPORT CONSTITUANT
L'ETAT MENTIONNE AUX 1° ET 2° A DE L' ARTICLE R .1334-29-7

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation de fibres . Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérigènes avérées pour l'homme .L'inhalation de fibres d'amiante est à l'origine de cancer (mésothéliomes, cancers broncho-pulmonaires) et autres pathologies non cancéreuses (épanchements pleuraux,plaques pleurales) .

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à l'amiante.
Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesure de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans l'immeuble .L'information des occupants présents temporairement ou de façon permanente est un préalable essentiel à la prévention du risque d'exposition à l'amiante.

Il convient donc de veiller au maintien du bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante afin de remédier au plus tôt aux situations d'usure normale ou de dégradation .

Il conviendra de limiter autant que possible les interventions sur les matériaux et produits contenant de l'amiante qui ont été repérés et de faire appel aux professionnels qualifiés , notamment dans le cas de retrait ou de confinement de ce type de matériau ou de produit.

Enfin les déchets contenant de l'amiante doivent être éliminés dans des conditions strictes . renseignez-vous auprès de votre mairie ou de votre Préfecture .

Pour connaître les centres d'élimination près de chez vous , consultez la base de données « déchets » gérée par l'ADEME , directement accessible sur le site internet www.sinoe.org .

Certificat N° C0218

Monsieur Philippe LE TUTOUR

Certifié dans le cadre du processus de certification PR04 consultable sur www.qualixpert.com conformément à l'ordonnance 2005-655 titre III du 8 juin 2005 et au décret 2006-1114 du 05 septembre 2006.

dans le(s) domaine(s) suivant(s) :

Etat des installations intérieures d'électricité	Certificat valable Du 20/11/2013 au 19/11/2018	Arrêté du 8 juillet 2008 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité et les critères d'accréditation des organismes de certification.
Etat des installations intérieures de gaz	Certificat valable Du 01/10/2017 au 30/09/2022	Arrêté du 06 avril 2007 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure de gaz et les critères d'accréditation des organismes de certification.
Diagnostic de performance énergétique tous types de bâtiments	Certificat valable Du 01/10/2017 au 30/09/2022	Arrêté du 16 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique ou l'attestation de prise en compte de la réglementation thermique, et les critères d'accréditation des organismes de certification.
Constat de risque d'exposition au plomb	Certificat valable Du 01/10/2017 au 30/09/2022	Arrêté du 21 novembre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs des constats de risque d'exposition au plomb, des diagnostics du risque d'intoxication par le plomb des peintures ou des contrôles après travaux en présence de plomb, et les critères d'accréditation des organismes de certification.
Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment mention France Métropolitaine	Certificat valable Du 01/10/2017 au 30/09/2022	Arrêté du 30 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment et les critères d'accréditation des organismes de certification.
Amlante avec mention	Certificat valable Du 01/07/2017 au 30/06/2022	Arrêté du 25 juillet 2016 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérages, d'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, et d'examen visuel après travaux dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification.

Date d'établissement le mercredi 27 septembre 2017

Marjorie ALBERT
Directrice Administrative





Tous diagnostics immobiliers et études thermiques

Je soussigné, Philippe Le Tutour, responsable d'Aestimo et Aquitaine Expertise, atteste sur l'honneur que l'entreprise individuelle Aestimo et Aquitaine Expertise répond en tous points aux exigences définies par l'Art. L 271-6 du Code de la Construction et de l'Habitation.

Ainsi, l'entreprise Aestimo et Aquitaine Expertise n'a aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à elle, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il lui a été demandé d'établir l'un des documents composant le Dossier de Diagnostic Technique (DDT).

AESTIMO et AQUITAINE EXPERTISE

Philippe Le Tutour

Siège Social : 8, Rue des Anciens Combattants

65270 St-Pé-de-Bigorre

Tél./Fax : 05 62 41 85 97 / Port. : 06 87 54 42 52

N° Siret 449 376 425 00012 - Code APE : 742 C

Pyrénées-Atlantiques ♦ 77, Avenue des Lilas • 64000 Pau ☎ 05 59 02 06 22 ☎ 06 87 54 42 52
Siège Social : Hautes-Pyrénées ♦ 8 Rue des Anciens Combattants • 65270 St-Pé-de-Bigorre ☎/Fax : 05 62 41 85 97 ☎ 06 25 40 44 56
N° Siret : 449 376 425 00012 • Code APE : 7112B • RCP Allianz 53714223 • N° TVA Intracommunautaire : FR07 449 379 425
E-mail : philippe.le-tutour@wanadoo.fr